

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 23699**

Intitulé

Chiropracteur

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association pour la formation et l'enseignement en France de la chiropraxie (AFEFC) - Institut franco-européen de chiropraxie (IFEC)	Président

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

331t Diagnostic, prescription, application des soins

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le chiropracteur prévient, diagnostique et traite les troubles mécaniques, réels ou supposés, de l'appareil neuro-musculo-squelettique, en particulier du rachis, et leurs conséquences. Les actes à visée thérapeutique sont conservateurs, principalement manuels.

Les activités sont:

1. Recueil des données liées au patient : anamnèse
2. Réalisation d'exams à visée diagnostique dans son domaine de compétences
3. Intervention et traitement en chiropraxie
4. Conseil, prévention, éducation du patient en chiropraxie
5. Organisation des activités et gestion des données liées au patient
6. Gestion de la structure d'exercice
7. Veille professionnelle et développement professionnel continu
8. Formation et communication auprès des professionnels et des étudiants
9. Etude et recherche dans le domaine de la chiropraxie

Compétences ou capacités attestées :

1. Evaluer une situation clinique, poser un diagnostic d'opportunité et un diagnostic positif dans le domaine de la chiropraxie
2. Concevoir, mettre en œuvre et conduire un projet thérapeutique
3. Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient
4. Concevoir et conduire une démarche d'éducation et de conseil
5. Communiquer et conduire une relation avec un patient
6. Organiser les activités et coopérer avec les professionnels de santé
7. Evaluer les pratiques professionnelles et les environnements
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer une structure d'exercice
10. Former et informer des futurs professionnels

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Cabinet libéral, centre de remise en forme, club sportif, établissement sanitaire (hôpital, clinique, ...), organisation humanitaire.

Chiropracteur

Codes des fiches ROME les plus proches :

J1408 : Ostéopathie et chiropraxie

J1404 : Kinésithérapie

K2111 : Formation professionnelle

K1103 : Développement personnel et bien-être de la personne

Réglementation d'activités :

L'exercice est réglementé par :

- le Décret no 2011-32 du 7 janvier 2011 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de la chiropraxie, complété par
- l'Arrêté du 7 janvier 2011 relatif à la composition du dossier et aux modalités de l'organisation de l'épreuve d'aptitude et du stage d'adaptation prévues pour les chiropracteurs par le décret n° 2011-32 du 7 janvier 2011 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de la chiropraxie.

La formation est réglementée par:

- le Décret no 2014-367 du 24 mars 2014 relatif à la formation des chiropracteurs et à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie,
- l'Arrêté du 24 mars 2014 relatif à la formation des chiropracteurs et à l'agrément des établissements de formation en chiropraxie,
- l'Arrêté du 24 mars 2014 relatif aux dispenses d'enseignement susceptibles d'être accordées en vue de la préparation au diplôme permettant d'user du titre de chiropracteur.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

1. Evaluer une situation clinique, poser un diagnostic d'opportunité et un diagnostic positif dans le domaine de la chiropraxie
2. Concevoir, mettre en œuvre et conduire un projet thérapeutique
3. Définir et mettre en œuvre les soins et activités thérapeutiques adaptés au patient
4. Concevoir et conduire une démarche d'éducation et de conseil
5. Communiquer et conduire une relation avec un patient
6. Organiser les activités et coopérer avec les professionnels de santé
7. Evaluer les pratiques professionnelles et les environnements
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer une structure d'exercice
10. Former et informer des futurs professionnels

Validité des composants acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		- directeur général et/ou directeur général adjoint, - directeurs des Centres de Soins, - responsables des Domaines d'enseignement, - responsables des Affaires étudiantes, - coordonnateurs, - un représentant du Conseil d'Administration de l'AFEFC, - un représentant du monde universitaire
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2014	X		- Directeur général de l'IFEC ou son représentant, président du Jury, - Directeur d'un des centres de soin de l'IFEC, - Responsables de domaines d'enseignement de l'IFEC ou leur représentant, - Membres chiropracteurs, non personnel de l'IFEC, - Secrétaire de séance, coordonnateur de l'IFEC. Au minimum trois chiropracteurs non personnels de l'IFEC doivent être nommés.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau I, sous l'intitulé "Chiropracteur" avec effet au 02 janvier 2007, jusqu'au 25 juillet 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :****Pour plus d'informations****Statistiques :**

2014 : 87 certifiés sous statut d'étudiant, 10 sous statut VAE

2013 : 85 certifiés sous statut d'étudiant

2012 : 81 certifiés sous statut d'étudiant

Autres sources d'information :

www.ifec.net

info@ifec.net

ifec.net

Lieu(x) de certification :

Association pour la formation et l'enseignement en France de la chiropraxie (AFEFC) - Institut franco-européen de chiropraxie (IFEC) : Île-de-France - Val-de-Marne (94) [IVRY SUR SEINE]

IFEC Ivry : 24 bld Paul Vaillant-Couturier 94200 Ivry sur Seine

IFEC Toulouse : 72 chemin de la Flambère 31300 Toulouse

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Avant la publication de la loi du 4 mars 2002, la profession s'appelait "Chiropratique", au lieu de "Chiropraxie".